



2023/009
1.1.9

Conseillers Municipaux	
En exercice	27
Présents	22
Pouvoirs	5
Exprimés	27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 6 janvier 2023, s'est réuni le **12 janvier 2023** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

OBJET

CONTRAT DE BALAYAGE MECANIQUE DES RUES PROGRAMME 2023

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Brigitte BOURSEAU, M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, Mme Katia de SAINT JUST, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Céline HAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Yoann CARGOUET, M. Christophe NIVET, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absents excusés : M. Roland GRANGER, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, M. Dominique CHARTIER, M. Nicolas ROBIN, Mme Pauline RAGUET.

M. Roland GRANGER a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST
Mme Anne-Sylvie LE RESTE a donné pouvoir à M. Yoann CARGOUET
M. Dominique CHARTIER a donné pouvoir à M. Rémy GOURDON
M. Nicolas ROBIN a donné pouvoir à M. Jean-Noël THOMAZEAU
Mme Pauline RAGUET a donné pouvoir à Mme Brigitte BOURSEAU.

☒ Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND a été élue secrétaire de séance.

Jean-Noël THOMAZEAU, adjoint en charge de l'aménagement de la commune, informe les membres du Conseil municipal que le marché de prestation de service pour le balayage mécanique des rues est expiré depuis le 31 décembre 2022.

Après consultation, la proposition de la société VEOLIA pour le programme 2023, établi selon les mêmes conditions de passage que précédemment, se présente comme suit :

FRÉQUENCE/AN	MATÉRIEL	UNITÉ	PRIX HT UNITAIRE	PRIX TTC UNITAIRE	PRIX HT GLOBAL
30	Balayeuse 6m3 avec chauffeur	Journée de 7h00 de travail	990,75 €	1 089,83 €	29 722,50 €
10	Balayeuse 2m3 avec chauffeur	Journée de 7h00 de travail	982,50 €	1 080,75 €	9 825,00 €
Prestation exceptionnelle (du lundi au samedi)	Balayeuse 6m3 avec chauffeur	1/2 Journée de 3h30 de travail	571,00 €	628,10 €	-
Prestation exceptionnelle (du lundi au samedi)	Balayeuse 2m3 avec chauffeur	1/2 Journée de 3h30 de travail	575,75 €	633,33 €	-
Prestation exceptionnelle (Le dimanche)	Balayeuse 6m3 avec chauffeur	1/2 Journée de 3h30 de travail	829,50 €	912,45 €	-
Prestation exceptionnelle (Le dimanche)	Balayeuse 2m3 avec chauffeur	1/2 Journée de 3h30 de travail	812,00 €	893,20 €	-
TOTAL Global HT sur une année					39 547,50 €
TOTAL Global TTC sur une année					43 502,25 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la société VEOLIA pour la prestation de balayage mécanique des rues, programme 2023, selon les conditions présentées ci-dessus,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme, le 10 février 2023

LE MAIRE,
JEAN-CLAUDE PROVOST



Le Maire :

- **certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le

15/02/23